



**Délibération du conseil municipal du 18 septembre 2025 n°D2025\_63**

**Publiée sur le site internet de la commune le : 17 décembre 2025  
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de la commune de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 2 décembre 2025

Présents : 15

Quorum atteint

Absents : 4

Dont 1 absent ayant donné pouvoir :

- MENEGON Daniel ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

Votants : 16

Secrétaire de séance : PASQUALIN Martine

Membres	Présent Absent	Membres	Présent Absent	Membres	Présent Absent
MASSAROTTI Yves	X	MENEGON Daniel	X	DEPOISIER Fabrice	X
LAURENSON David	X	SCANU Stéphane	X	LEDRU Sindy	X
DUCROUX Elisabeth	X	BOUACHRAOUI Saïda	X	SIMONIN Marc	X
VALENTINI Christian	X	GENOVA Antonio	X	VOTTERO Cédric	X
PASQUALIN Martine	X	PEPIN Nathalie	X	GLIERE Emeline	X
CAPRI Brigitte	X	AZZOPARDI Karen	X	DEPOISIER Mathieu	X
TINJOUR Denis	X				

**OBJET : SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) – PRISES DE POSITION**

Après examen de la version V5 du SCOT par M. le Maire, ce dernier fait part de ses remarques, à savoir :

- Page 12 méthaniseurs : laisser la possibilité d'utiliser les méthaniseurs existants pour tous les résidus d'assiettes lorsqu'ils ont été conçus pour (comme celui de la station d'épuration de BONNEVILLE).
- Page 12 : limiter les hébergements touristiques autour des fermes (surface).
- Page 13 : logement pour l'agriculteur, 80 m<sup>2</sup> trop petit, pas d'accord avec la Chambre d'agriculture.
- Page 42 : pas d'accord avec la programmation des logements. Mutualisation possible qu'à condition de PLUi ?
- Page 44 : on parle encore de la loi ZAN qui va énormément changer, en sachant également que le SRADDET n'a pas été voté en Auvergne-Rhône-Alpes, donc pas d'accord.
- Page 47 : pas d'accord avec le 1.70 ha d'Enaf pour VOUGY. 170 logements prévus sur 1.70 ha avec une densité de 35, irréalisable à VOUGY. De plus, je ne suis pas d'accord avec les calculs de la DDT sur les surfaces utilisées entre 2010 et 2021.
- Page 48 : pas d'accord avec la mutualisation interco qui doit passer par un PLUi.
- Pages 61 et 62 : peut-on laisser des animaux en pâturage sur une zone humide ?

Suite à des rumeurs sur le projet de déplacement de la prison de BONNEVILLE sur une zone artisanale ;

VU les élections municipales de mars 2026, sans évolutions significatives du SCOT sur tous les points listés ci-dessus,

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- DONNE tout pouvoir au représentant de la municipalité de VOUGY, par le biais de la CCFG, pour approuver ou pas le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCOT.

La secrétaire de séance,



Martine PASQUALIN

Le Maire,



Yves MASSAROTTI

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait  
conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*